

COMMUNIQUE De la CONFERENCE NATIONALE Des PROCUREURS GENERAUX

La Conférence des Procureurs généraux,

Après avoir pris connaissance des mises en cause répétées de l'institution judiciaire, la dernière à la suite du meurtre dramatique de la jeune Laetitia,

Regrette que la responsabilité de magistrats et fonctionnaires judiciaires et pénitentiaires, comme celle des officiers de police judiciaire, qui oeuvrent au service de leurs concitoyens avec courage et détermination, soit publiquement et immédiatement affirmée avant même la publication du résultat des inspections en cours ;

Assure de sa totale confiance les magistrats et fonctionnaires mis en cause, alors même qu'ils avaient alerté leur hiérarchie de leur situation de pénurie ;

Constate que paraissent ignorés les efforts anciens et significatifs des magistrats et fonctionnaires pour faire face à l'accroissement constant des charges résultant de l'augmentation du nombre d'affaires à traiter, de l'exigence de performances plus quantitatives que qualitatives et de réformes législatives ininterrompues et complexes, voire divergentes, en particulier en matière d'exécution et d'application des peines tandis que les moyens humains et matériels sont chaque jour plus contraints ;

Souligne que cette situation ne permet plus à l'institution judiciaire de remplir intégralement ses missions, obligeant les magistrats et fonctionnaires à fixer des « priorités parmi les priorités » ;

Appelle en conséquence l'attention sur l'insuffisance critique de moyens qui, dans de nombreuses juridictions, engendre des situations à risque, en particulier dans les domaines de l'exécution et de l'application des peines ;

Ne méconnaît pas pour autant les mesures qu'il est de la responsabilité des magistrats et fonctionnaires de mettre en œuvre pour améliorer le service qu'ils doivent à leurs concitoyens ;

C'est pourquoi, les procureurs généraux, tout en rappelant la nécessité d'accorder rapidement des moyens suffisants à l'institution judiciaire, analyseront avec les procureurs de la République les besoins et les pratiques actualisés de leurs juridictions et en saisiront sans délai le Garde des Sceaux.